



Titre à finalité professionnel Entraîneur de handball

RNCP 31898

Profils des stagiaires : Tous types de profils qui forment des publics jeunes et adultes en pratique semi-intensive, qui coordonnent, développent et promeuvent les activités et les services de la structure.

Prérequis à l'entrée en formation :

- être âgé de 18 ans révolus ;
- être licencié à la FFHANDBALL tout au long de sa formation ;
- être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou diplôme équivalent ;
- être titulaire du module « Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain » du TFP Educateur de Handball ;
 - Ou être titulaire du BPJEPS Activités Sports Collectifs mention Handball ou BEES 1^{er} degré Handball ;
 - Ou être titulaire de l'Entraîneur Régional de handball ;
 - Ou avoir une expérience de joueur de 150 matches professionnels en LNH / LFH ou 20 sélections nationales en EDF A ;
 - Ou avoir une expérience de 50 matches dans les 4 dernières saisons comme entraîneur responsable d'équipe au niveau national 3, Pré-national, championnat de France -18 en France ;
- Justifier des conditions d'alternances de mise en situation professionnelle d'encadrement sur les publics suivants :
 - équipe adulte évoluant à minima en Nationale 3 féminine ou en Prénationale masculine ;
 - équipe jeune de -15 à -18 ans évoluant à minima au plus haut niveau régional) ou dans une structure fédérale du PPF (Pôles espoirs, , Centre de formation de Club Professionnel, comités, ligues)

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63 - F. +33 (0)4 76 33 63 66

N° SIRET 314 247 032 00027

Établissement de Bron

34 rue du 35^{ème} régiment d'aviation
Parc du Chêne - 69500 BRON

T. +33 (0)4 72 73 18 14 - F. +33 (0)4 72 71 87 82

SIRET 314 247 032 00035

Établissement de Clermont-Ferrand

64 Rue des Courtiaux
63000 CLERMONT-FERRAND

T. +33 (0)4 73 26 26 63 - F. +33 (0)4 73 26 15

SIRET 314 247 032 00043

Test de sélection :

- L'entrée en formation est conditionnée par la réussite au test de sélection comprenant 3 épreuves (descriptif dans le chapitre « Organisation de la formation »)
- Ce test de sélection est accessible après inscription et transmission d'un dossier complet :
 - 1 copie du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou un diplôme équivalent ;
 - 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité) ;
 - Pour les ressortissants étrangers, 1 copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés.
 - 1 photographie d'identité ;
 - 1 copie de l'attestation d'honorabilité (article L212-9 du code du sport) ;
 - 1 copie de justification de non contre-indication médicale :
 - Pour les licenciés "pratiquant", 1 copie de la licence « joueur » 2020/2021 ;
 - Pour les licenciés "dirigeant", 1 copie du certificat médical portant ladite mention et datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier de candidature à l'entrée en formation.
 - 1 copie de l'attestation de réussite du module « Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain » du TFP Educateur de Handball, et 1 copie du Certificat Fédéral « Entraîner des jeunes en compétition » et/ou 1 copie du Certificat Fédéral « Entraîner des adultes en compétition » du TFP Educateur de Handball ;
 - Ou 1 copie du BPJEPS Activités Sports Collectifs mention Handball ou 1 copie du BEES 1er degré Handball
 - Ou 1 copie de la carte ou de l'attestation de réussite de l'Entraîneur Régional de handball
 - Ou 1 attestation de participation de joueur.se de 150 matches professionnels en LNH / LFH signée et tamponnée par la ou les structures dans le(s)quelle(s) le candidat a évolué ou 1 attestation de participation 20 sélections nationales en EDF A signée et tamponnée par la FFHANDBALL
 - Ou 1 attestation de participation de 50 matches dans les 4 dernières saisons comme entraîneur responsable d'équipe au niveau national 3, Pré-national, championnat de France -18 en France signée et tamponnée par la ou les structures dans le(s)quelle(s) le candidat a évolué.
 - 1 lettre d'engagement de la structure d'accueil (ou des structures), attestant des conditions d'alternance, notamment de l'encadrement sportif sur les publics supports suivants :
 - équipe adulte évoluant à minima en Nationale 3 féminine ou en Prénationale masculine ;
 - équipe jeune de -15 à -18 ans évoluant à minima au plus haut niveau régional) ou dans une structure fédérale du PPF (Pôles espoirs, , Centre de formation de Club Professionnel, comités, ligues)

Objectifs pédagogiques :

- Concevoir une démarche d'entraînement dans le cadre d'une pratique semi-intensive ;
- Manager une équipe en compétition ;
- Perfectionner les joueurs dans le cadre d'un projet de jeu et d'un projet de formation ;
- Mettre en œuvre le projet de jeu en tenant compte du contexte compétitif ;
- Analyser et adapter les relations entraîneur-entraîné ;
- Utiliser le jeu à des fins de formation ;
- Accompagner les jeunes à travers des relations entraîneur-entraîné ;
- Concevoir une démarche de projet ;
- Coordonner une équipe de bénévoles et/ou de salariés ;
- Gérer une organisation sportive ;
- Commercialiser et promouvoir les activités du handball ;
- Accompagner et tutorer un acteur de sa structure.

Contenu de la formation :

- « Concevoir une démarche d'entraînement en sécurité »
 - La prise en compte de l'environnement local et territorial
 - L'évaluation du championnat, du jeu et du joueur
 - La construction et l'animation en sécurité des situations d'entraînement en adéquation avec le projet de jeu ou le projet de formation
 - La construction d'un projet d'entraînement en sécurité
 - Le développement de la dynamique de groupe
- « Manager une équipe en compétition »
 - La préparation de la saison sportive
 - La préparation d'un match en sécurité
 - L'encadrement en sécurité d'une équipe en compétition
 - Le bilan de match
- « Perfectionner en sécurité les joueurs dans le cadre du projet de jeu »
 - L'entraînement en sécurité individuellement des joueurs à leurs postes en tenant compte du projet de jeu ou dans le cadre d'une transformation ;
 - Les relations interindividuelles en tenant compte du projet de jeu ;
 - Le programme simple et adapté de préparation physique en tenant compte du projet de jeu ;
 - L'aménagement des situations favorisant les relations interindividuelles ;

- **« Le projet de jeu en tenant compte du contexte compétitif »**
 - Les rapports de force avec l'adversaire et les comportements observés ;
 - La stratégie de jeu et les comportements attendus ;
 - L'entraînement collectif des joueurs.ses en fonction de la stratégie de match ;

- **« Analyse et adaptation des relations entraîneur-entraînée pour gagner»**
 - La personnalité et la motivation des individus qui composent le groupe ;
 - Les différents styles de management en fonction de la situation et des joueurs ;
 - Analyse de son action en rapport avec les résultats obtenus ;

- **« L'utilisation du jeu à des fins de formation »**
 - L'évaluation des joueurs en situation de jeu et comportements observés ;
 - Les rapports de force pour développer les compétences des joueurs et les comportements attendus ;

- **« L'accompagnement des jeunes à travers les relations Entraîneur-joueur.euse »**
 - L'environnement, les attentes et les besoins des jeunes qui composent le groupe ;
 - Les différents modes d'interventions en fonction de la situation et des jeunes joueurs.ses ;
 - La démarche d'accompagnement et de transformation du joueur ;
 - L'évaluation de son action de formation

- **« La démarche de projet au sein d'une structure de Handball »**
 - L'audit en interne et en externe de la structure ;
 - L'analyse avec les acteurs de la structure ;
 - Les orientations stratégiques et opérationnelles ;
 - La mise en œuvre du projet ;
 - Le bilan du projet ;

- **« Le management d'une équipe bénévoles et/ou salariés »**
 - La constitution d'une équipe de travail ;
 - L'organisation et l'animation d'une équipe de travail ;
 - L'évaluation des résultats et des compétences de l'équipe de travail ;
 - L'accompagnement et la proposition des formations à l'équipe de travail ;

- **« La gestion d'une organisation sportive »**
 - Les aspects réglementaires de la gouvernance du sport en France et en Europe ;
 - La réglementation de base du droit du travail ;
 - La conduite d'un budget ;
 - L'étude de marché ;
 - Les produits et les services commercialisables ;
 - La communication des offres de la structure.

- **« Arbitrer »**
 - Les rôles et les missions d'un juge arbitre
 - Les règles de l'arbitrage
 - La désignation des juges arbitres sur les rencontres et les outils
 - Les principes fondamentaux communs au jeu et à la règle dans la formation du handballeur
 - Les situations adaptées à la transformation de l'arbitre/joueur et du joueur/arbitre
 - Les situations d'apprentissage favorisant la compréhension du jeu chez l'arbitre
 - Les situations d'apprentissage favorisant la progression du joueur par la compréhension de la règle
 - Les outils d'évaluation favorisant le lien entre le jeu et la règle.

- **« Tutorer »**
 - L'environnement de la formation professionnelle: référentiel de formation, organisation de l'alternance, relations avec l'OFT et avec la structure d'accueil, ruban pédagogique
 - Les techniques de mise en relation
 - Les démarches, méthodes et outils mis en place par l'OFT relatifs au projet de tutorat
 - Les principes et les outils de la formation e-learning et mixte
 - La plateforme FOAD «Campus des Handballeurs», ses principes et son fonctionnement
 - Les stratégies d'intervention en formation d'adultes, les ressources en lien avec les publics cibles.

Contenus de formation complémentaire

Les actions de formation suivies d'une * sont obligatoires pour les apprentis

En dehors de ces contenus obligatoires, les apprentis doivent choisir 4 autres modules complémentaires :

- **« Animateur de formation » * 27 heures dont 11 heures en FOAD (+ 20 heures en MSP)**
 - Les techniques d'animation en formation d'adulte ;
 - Les principes d'accueil d'un stagiaire en formation ;
 - Les ressources en lien avec les publics cibles ;
 - Le tutorat de proximité ;

- **« Maître d'apprentissage » * 11 heures en FOAD**
 - Connaître le rôle et postures
 - Accueillir l'apprenti/alternant
 - Intégrer l'apprenti/alternant
 - Accompagner l'apprenti/alternant

- **« Certificat Développer le Vivre Ensemble et la Citoyenneté » * 40 heures dont 12 heures en FOAD**
 - Module « Agir pour prévenir et traiter les comportements déviants »
 - Module « Ethique – Valeurs et Vertu du vivre ensemble »
 - Les droits et les devoirs du citoyen : les incivilités dans le Handball (éducation à la citoyenneté)
 - Les solidarités : l'engagement dans une association et la parentalité en lien avec la pratique du Baby-Hand
 - L'égalité hommes-femmes : la féminisation
 - Le développement durable : l'écologie (bonnes pratiques)
 - L'accès à l'emploi : l'insertion professionnelle (projet d'avenir)

- **« Développer son avenir professionnel » * 20 heures dont 6 heures en FOAD**
 - Se connaître et valoriser son profil
 - Développer ses compétences complémentaires, attitudes professionnelles
 - Comprendre l'environnement économique pour mieux s'y insérer

- **« Développer le travail en équipe - l'intelligence collective »* 20 heures**
 - Apprentissage par expérience
 - Analyse du fonctionnement d'un collectif
 - Construction collective de pistes d'organisation, d'évolution....

- **« Les outils vidéo au service de l'entraînement » 20 heures dont 6 heures en FOAD**
 - Construire et/ou optimiser un outil de séquençage vidéo (gratuit)
 - Utiliser l'outil en différé, en direct
 - Analyser quantitativement et qualitativement des séquences de jeu
 - Partager avec les joueurs dans un objectif de progrès

- **« La détection des jeunes talents » 20 heures dont 6 heures en FOAD**
 - Se situer dans l'environnement fédéral
 - Se situer dans le processus de détection de la FFHB
 - Prendre en compte les limites des systèmes de détection
 - Développer et utiliser des outils de détection adaptés

- **« Entraîner des GB » 25 heures dont 11 heures en FOAD**
 - Elaborer un projet d'entraînement pour les GB en lien avec le projet d'équipe
 - Concevoir des séances en respectant les fondamentaux du poste
 - Mettre en œuvre des séances adaptées au niveau de jeu des GB
 - Evaluer les progrès
 - Contribuer à la détection des jeunes GB

- **« Manager des GB en compétition » 15 heures dont 5 heures en FOAD**
 - Manager des GB en compétition
 - Evaluer les prestations des GB en compétition et définir des axes de travail

- **« La préparation physique chez les jeunes » 20 heures dont 6 heures en FOAD**
 - Concevoir, mettre en œuvre un programme des préventions des blessures
 - Développer l'explosivité chez les jeunes

- **« La préparation mentale d'un collectif 1 » 20 heures dont 6 heures en FOAD**
 - Développer la cohésion de son équipe
 - Gestion des émotions
 - Diriger et prendre des décisions

- **« La préparation mentale individuelle 2 » 20 heures dont 6 heures en FOAD**
 - Profils motivationnels et fixation d'objectifs
 - Renforcer l'engagement et gérer les conflits

- **« Bureautique » 20 heures en FOAD**

Organisation de la formation

- Test de sélection

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite au test de sélection comprenant 3 épreuves :

- Un écrit (45 minutes maximum) portant sur l'analyse d'une séquence vidéo de 5 minutes (relative, au choix du candidat, à un public jeune ou un public adulte) permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un QCM (25 minutes maximum) de 50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball : Réglementation/Sécurité - Activités du Handball - Organisation fédérale - Métier d'Entraîneur de handball. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un entretien (20 minutes maximum) avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat, de son QCM, portant sur son expérience personnelle d'encadrement et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale. Cette épreuve est notée sur 20 points.

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

- Exigences préalable de mise en situation professionnelle

L'organisme de Formation procède à la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle lorsque la formation suivie permet au stagiaire d'encadrer en gérant la sécurité des publics, de prendre en compte les risques et de maîtriser les bons comportements en cas d'accident. Cette validation s'effectue par le jury d'épreuve lors d'une situation d'encadrement d'une séance d'animation de 20 à 30 minutes maximum suivie d'un entretien de 20 minutes maximum et suivant les critères définis dans la grille d'évaluation et de validation.

Les candidats titulaires des diplômes ci-dessous seront dispensés des exigences préalables à la mise en situation professionnelle :

- Module 2 « Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain » du TFP Educateur de Handball, et PSC1 (ou équivalent) et le Certificat Fédéral « Entraîner des jeunes en compétition » et/ou « Entraîner des adultes en compétition » du TFP Educateur de Handball, et PSC1 (ou équivalent)
- Ou du BPJEPS Activités Sports Collectifs mention Handball ou BEES 1^o, Licence STAPS, ou tout autre diplôme équivalent ;
- Ou du diplôme fédéral d'Entraîneur Interrégional Adultes, Jeunes, Enfants (EIRA, EIRJ, EIRE), et titulaire du PSC1 (ou équivalent) ;
- Ou du diplôme fédéral d'Entraîneur Régional, et titulaire du PSC1 (ou équivalent) ;

- Ou d'une carte professionnelle lui accordant les prérogatives de l'entraînement au Handball.

A l'issue de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle, l'organisme de formation adresse à tous les candidats concernés une attestation de réussite leur permettant de réaliser leur déclaration de stagiaire en formation auprès des services déconcentrés de l'Etat. Cette déclaration est obligatoire.

- Conditions des mises en situations professionnelles

L'alternance est concrétisée par un stage de mise en situation professionnelle de 246 heures. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les semaines de formation en centre tout au long du parcours de formation.

L'encadrement des activités et des interventions pédagogiques s'effectue dans un club ou une structure qui aura été validé par chaque coordinateur de formation de son ITFE.

Chaque volume de mise en situation professionnelle sera déterminé au regard des 5 domaines d'activités (au-delà des certificats) :

- **Domaine d'activités : Former des jeunes : 65 heures minimum + 50 heures pour « Entraîner et manager » (115 heures)**
 - Exemple : avoir participé à l'organisation sportive, avoir conduit des entraînements et avoir été en responsabilité d'un groupe de mineurs, d'une équipe jeune de -15 à -18 ans, évoluant a minima au plus haut niveau régional, ou dans une structure fédérale du PPF (Pôles espoirs, , Centre de formation de Club Professionnel, comités, ligues)
- **Domaine d'activités : Performer avec des adultes : 65 heures minimum + 50 heures pour « Entraîner et manager » (115 heures)**
 - Exemple : avoir participé à l'organisation sportive et avoir conduit des entraînements d'un collectif senior évoluant à minima dans une compétition régulière de niveau national Nationale 3 féminine, ou de niveau de Prénationale masculine ;
- **Domaine d'activités : Entraîner et manager : 50 heures rattachées sur « adultes » ou « jeunes »**
 - Exemple : avoir managé un collectif jeune ou senior évoluant dans les compétitions référencées ci-dessus.
- **Domaine d'activités : Tutorer : 6 heures minimum**
 - Exemple : accompagnement d'un stagiaire en formation modulaire et/ou continue ;
- **Domaine d'activités : Coordonner un projet technique ou sportif : 30 heures minimum**
 - Exemple : coordination d'un projet technique ou sportif dans une structure choisie par le stagiaire en accord avec sa structure d'appartenance et l'organisme de formation (club, comité, ligue) ;
- **Domaine d'activités : Développer le modèle économique : 30 heures minimum**
 - Exemple : développement d'un modèle économique dans une structure choisie par le stagiaire en accord avec sa structure d'appartenance et l'organisme de formation (club, comité, ligue).

Un stagiaire pourra se présenter au jury plénier final sous deux conditions :

- Avoir réalisé les 246 heures de mise en situation professionnelle minimum
- Avoir réalisé le minimum d'heures de mise en en situation professionnelle dans les 5 domaines, comme indiqué ci-dessus.

Moyens pédagogiques et techniques

- Mise en place d'un positionnement du stagiaire pour établir un parcours individualisé de formation (PIF)
- Mise en place de formation en présentiel et à distance
- Mise en place d'une alternance de situations théoriques et pratiques ; Débats et échanges ; Etude de cas collectif ; animation sur des collectifs jeunes ou adultes de handball ;
- Mutualisation des outils et des modes pédagogiques (séances de formation en salle, dossiers techniques remis aux stagiaires, études de cas concrets paper-board, exposés théoriques, caméscope, jeux de rôles, film vidéo ...).
- Formalisation et présentation de dossiers ;
- **Mise en place d'un tutorat d'accompagnement tout au long de la formation selon une organisation et une fréquence liées aux besoins et au contexte du stagiaire. Le tuteur accompagne le stagiaire dans sa formation afin:**
 - De faciliter sa mise en situation pédagogique au sein de sa structure d'alternance
 - D'organiser et faciliter la transmission et l'acquisition de savoir-faire
 - D'évaluer la progression du stagiaire
 - De dialoguer avec l'organisme de formation

Le tuteur/maître d'apprentissage doit être habilité par le coordonnateur de la formation et posséder à minima une qualification fédérale ou un diplôme d'état de même niveau que le TFP5.

Le volume horaire consacré à cet accompagnement n'entre pas dans le cadre de la formation en centre mais des heures de mise en situation professionnelle.

Les visites tutorées sont également considérées comme des heures de mise en situation professionnelle : elles **sont obligatoires pour les blocs de compétences 1, 2, et 3**. Il est demandé au tuteur de chaque stagiaire, lors de ces visites :

- d'observer une séance d'entraînement complète avec le public cible (jeune ou adulte) pour les blocs « Former des jeunes » ou « Performer avec les adultes ».
- d'observer un managérat complet avec le public cible (jeune ou adulte) pour le bloc « Entraîner et manager ».
- d'organiser un entretien oral d'échanges avec le stagiaire et de formaliser un compte-rendu à adresser au coordinateur de formation à l'issue de chaque visite.

Le livret d'alternance établit le lien entre l'organisme de formation, la structure d'alternance et le tuteur. Le stagiaire consigne dans son livret d'alternance le compte-rendu de ses activités : réussites, difficultés et solutions. Ce livret est à la disposition du tuteur et des formateurs à leurs demandes. Il devra être apporté à chaque temps de formation et lors des certifications. Le tuteur accompagne régulièrement le stagiaire

dans ses activités. Il note dans le livret d'alternance les acquis observés et les évolutions souhaitées afin de pouvoir apprécier la mise en œuvre des compétences visées.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

Le suivi de l'exécution de l'action s'effectuera à l'aide de documents tels que rapports ou mémoires, compte-rendu, feuilles de présence émargées par les stagiaires...,

L'évaluation des résultats, afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances et les compétences visées s'effectuera lorsque celui-ci pourra :

- Attester de sa présence aux 5 blocs de compétences et aux deux modules complémentaires « Tutorer Accompagner » et « Arbitrer » et de la réalisation des différents travaux et parcours en FOAD
- Participer et réussir une épreuve certificative :

Après avoir suivi l'ensemble de son cursus de formation et respecté les volumes et conditions de ses mises en situation professionnelles, le stagiaire aura 5 épreuves certificatives à effectuer pour valider l'ensemble de son cursus de formation (dans le cadre d'un parcours continu).

- Certification BC 1 Entraîner et manager (RNCP31898BC01)
 - Le candidat présente un projet de jeu ou de formation du joueur en sécurité, de 30 pages maximum, sur un temps de soutenance de 30 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, qui peut se faire soit dans la structure d'alternance ou dans un lieu défini par l'ITFE soit en visioconférence, avec support informatique et vidéo.

Ce projet devra être restitué à l'ITFE au moins 1 mois avant la présentation et abordera :

- Une analyse quantitative et qualitative de son équipe ;
 - L'identification des axes de travail prioritaires et hiérarchisés ;
 - 3 à 5 séquences vidéo « problèmes » d'un match d'une durée maxi de 20 secondes chacune en rapport avec 1 axe de travail identifié ;
 - Une problématique en rapport avec les séquences vidéo ;
 - La liste des comportements attendus ;
 - 2 à 3 situations d'entraînement filmées en présence de l'entraîneur d'une durée maxi de 1'30 chacune ;
 - La liste des comportements obtenus.
- Le candidat s'entretient, sur un temps de 30 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, dans la structure d'alternance ou dans un lieu défini par l'ITFE soit en visioconférence, afin d'établir un retour sur la démarche d'entraînement.

- Le candidat présente un projet de managérat d'une équipe en compétition, de 10 pages maximum, sur un temps de soutenance de 20 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, qui peut se faire soit dans la structure d'alternance ou dans un lieu défini par l'ITFE soit en visioconférence, avec support informatique et vidéo.

Ce projet devra être restitué à l'ITFE au moins 1 mois avant la présentation et abordera :

- La présentation du club et de l'équipe ;
 - L'analyse de l'adversaire ;
 - La présentation de la stratégie du match ;
 - La planification de la semaine (adultes) ou du cycle de formation (jeunes) avant le match ;
 - L'organisation de la préparation d'avant match ;
 - L'évaluation du match (adultes) ou des joueurs(euses) (jeunes), l'action de manager et les régulations à apporter ;
 - 4 à 6 séquences de jeu qui illustrent la stratégie (adulte) ou la gestion du match à visée formative (jeunes) mise en place à travers l'évolution du match.
- Le candidat s'entretient, sur un temps de 30 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, dans la structure d'alternance ou dans un lieu défini par l'ITFE soit en visioconférence, afin d'établir un retour sur la démarche de managérat.
- Certification BC 2 Performer en sécurité avec des adultes (RNCP31898BC02)
 - Le candidat mène une réunion technique avec les joueurs dans la structure d'alternance, sur un temps de 20 minutes maximum, en présence de 2 évaluateurs, avec un support permettant de présenter le problème à résoudre, les remédiations ainsi que le partage et la validation avec les joueurs(euses).
 - Le candidat conduit une séance d'entraînement avec les joueurs dans la structure d'alternance, sur un temps de 45 minutes minimum à 1 heure maximum, en présence de 2 évaluateurs, contenant une situation collective, une situation interindividuelle et une situation individuelle (jeu au poste).
 - Le candidat s'entretient, sur un temps de 40 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, dans la structure d'alternance, afin d'établir un retour sur la démarche d'entraînement.
 - Certification BC 3 Former en sécurité des jeunes (RNCP31898BC03)
 - Le candidat mène une réunion technique avec les joueurs dans la structure d'alternance, sur un temps de 20 minutes maximum, en présence de 2 évaluateurs, avec un support permettant de présenter le problème à résoudre, les remédiations ainsi que le partage et la validation avec les joueurs(euses).
 - Le candidat conduit une séance d'entraînement avec les joueurs dans la structure d'alternance, sur un temps de 45 minutes minimum à 1 heure maximum, en présence de 2 évaluateurs, contenant une situation collective, une situation interindividuelle et une situation individuelle (jeu au poste).

- Le candidat s'entretient, sur un temps de 40 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, dans la structure d'alternance, afin d'établir un retour sur la démarche d'entraînement
- Certification BC 4 Coordonner un projet technique sportif et/ou technique (RNCP31898BC04)
 - Le candidat présente un Projet de coordination technique et/ou sportive (coordination d'une équipe de bénévoles ou de salariés), de 20 pages maximum, sur un temps de soutenance de 20 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, qui peut se faire soit dans la structure d'alternance ou dans un lieu défini par l'ITFE soit en visioconférence, avec support informatique et/ou vidéo.

Ce projet devra être restitué à l'ITFE au moins 1 mois avant la présentation et abordera :

- Une présentation synthétique du projet
 - Une explicitation de la mise en œuvre du projet et plus particulièrement de la gestion des ressources humaines, avec des supports justifiants sa réalisation (vidéo, photos, attestations...)
 - Une évaluation du projet
- Le candidat s'entretient, sur un temps de 30 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, dans la structure d'alternance ou dans un lieu défini par l'ITFE soit en visioconférence, afin d'établir un retour sur le projet technique sportif et/ou technique.

- Certification BC 5 Développer le modèle économique d'une structure du handball (RNCP31898BC05)
 - Le candidat présente une action de coordination pour améliorer l'économie de la structure sous forme de rapport de 15 pages maximum, sur un temps de soutenance de 15 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, qui peut se faire soit dans la structure d'alternance ou dans un lieu défini par l'ITFE soit en visioconférence, avec support informatique et/ou vidéo.

Ce projet devra être restitué à l'ITFE au moins 1 mois avant la présentation et abordera :

- Une présentation de l'action ;
 - Une explicitation de la mise en œuvre avec des supports justifiants sa réalisation (vidéo, photos, attestations...);
 - Une évaluation de l'action.
- Le candidat s'entretient, sur un temps de 30 minutes maximum en présence de 2 évaluateurs à l'oral, dans la structure d'alternance ou dans un lieu défini par l'ITFE soit en visioconférence, afin d'établir de présenter l'action de commercialisation et de promotion.

En appui de la formation et des certifications, le stagiaire doit développer ses compétences en matière de maîtrise des Nouvelles Technologies de Communication et d'Information (NTCI)

ATTESTATION / PARCHEMIN :

- Attestation de suivi de la formation ;
- Obtention du parchemin :
 - du Titre à finalité professionnel « Entraîneur de handball » ;

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION :

Parcours en apprentissage et hors apprentissage

Volume total de formation : 610 heures sur 18 mois, du 18 septembre 2023 au 18 février 2025

(422 heures, hors contrat d'apprentissage)

- 420 heures en centre de formation (dont 14 heures de positionnement)
- 188 heures à distance
- Dont 8 heures de certification

Volume complémentaire (obligatoire) de mise en situation professionnelle en structure : 246 heures

- Dont minimum 65 heures « Performer avec des adultes en sécurité »
- Dont minimum 65 heures « Former des jeunes en sécurité »
- Dont minimum 50 heures « Entraîner et manager »
- Dont minimum 6 heures « Tutorer »
- Dont minimum 30 heures « Coordonner un projet technique ou sportif »
- Dont minimum 30 heures « Développer le modèle économique »

Planning prévisionnel au 31/05/23 (sous réserve de modification)

Test de sélection : Mardi 27 juin 2023

PLANNING FORMATION TFP I - ENTRAINEUR DE HANDBALL - 2023/2024											
sept-23		oct-23		nov-23		déc-23		janv-24		févr-24	
ven. 01		dim. 01		mer. 01		ven. 01		lun. 01	FÉRIÉ	jeu. 01	
sam. 02		lun. 02		jeu. 02		sam. 02		mar. 02		ven. 02	
dim. 03		mar. 03	intelligence collective) 6h	ven. 03		dim. 03		mer. 03		sam. 03	
lun. 04		mer. 04			sam. 04		lun. 04		jeu. 04		dim. 04
mar. 05		ven. 05			dim. 05		mar. 05		ven. 05		lun. 05
mer. 06		ven. 06			lun. 06	BC 1	mer. 06		sam. 06		mar. 06
jeu. 07		sam. 07			mar. 07	BC 1	jeu. 07		dim. 07		mer. 07
ven. 08		dim. 08		mer. 08	BC 2	ven. 08		lun. 08	RDV STRUCTURE 2	jeu. 08	
sam. 09		lun. 09	MC	jeu. 09	BC3	sam. 09		mar. 09	RDV STRUCTURE 2	ven. 09	
dim. 10		mar. 10	ARBITRAGE T1 JAT3	ven. 10		dim. 10		mer. 10	RDV STRUCTURE 2	sam. 10	
lun. 11	Intelligence collective) 14h	mer. 11	BC 4 - BC5	sam. 11	FÉRIÉ	lun. 11		jeu. 11	RDV STRUCTURE 2	dim. 11	
mar. 12		jeu. 12	BC 4 - BC5	dim. 12		mar. 12		ven. 12	RDV STRUCTURE 2	lun. 12	
mer. 13		ven. 13	BC 4 - BC5	lun. 13		mer. 13		sam. 13		mar. 13	
jeu. 14		sam. 14		mar. 14		jeu. 14		dim. 14		mer. 14	
ven. 15		dim. 15		mer. 15	MODULE VIDEO 20 (14-6)	ven. 15		lun. 15		jeu. 15	
sam. 16		lun. 16		jeu. 16		sam. 16		mar. 16		ven. 16	
dim. 17		mar. 17		ven. 17		dim. 17		mer. 17		sam. 17	
lun. 18	positionnement	7	mer. 18	sam. 18		lun. 18		jeu. 18	DMVE 1 - 20 (14-6)	dim. 18	
mar. 19	positionnement	7	jeu. 19	dim. 19		mar. 19	ARBITRAGE T1 JAT3	ven. 19		lun. 19	
mer. 20	MC	7	ven. 20	lun. 20		mer. 20	BC 4 - BC5	sam. 20		mar. 20	
jeu. 21	MC	7	sam. 21	mar. 21		jeu. 21	BC 4 - BC5	dim. 21		mer. 21	
ven. 22		dim. 22		mer. 22	détection jeunes talents 20 (14-6)	ven. 22	BC 4 - BC5	lun. 22		jeu. 22	
sam. 23		lun. 23		jeu. 23		sam. 23		mar. 23		ven. 23	
dim. 24		mar. 24		ven. 24		dim. 24		mer. 24	MC	sam. 24	
lun. 25	RDV STRUCTURE 1		mer. 25	sam. 25		lun. 25	FÉRIÉ	jeu. 25	MC	dim. 25	
mar. 26	RDV STRUCTURE 1		jeu. 26	dim. 26	MC	mar. 26		ven. 26	BC 1	lun. 26	
mer. 27	RDV STRUCTURE 1		ven. 27	lun. 27	MC	mer. 27		sam. 27	BC 1	mar. 27	
jeu. 28	RDV STRUCTURE 1		sam. 28	mar. 28	MC	jeu. 28		dim. 28	BC2/BC3	mer. 28	
ven. 29	RDV STRUCTURE 1		mer. 29	mer. 29	MC	ven. 29		lun. 29		jeu. 29	
sam. 30		lun. 30		jeu. 30	MC	sam. 30		mar. 30			

mars-24			avr-24			mai-24			juin-24			juil-24			août-24		
ven. 01			lun. 01	FÉRIÉ	mer. 01	FÉRIÉ	sam. 01		lun. 01	MC APPRENTI	jeu. 01						
sam. 02			mar. 02	BC 4 - BC5	jeu. 02		dim. 02		mar. 02	MC APPRENTI	ven. 02						
dim. 03			mer. 03	BC 4 - BC5	ven. 03		lun. 03		mer. 03	BC 1	sam. 03						
lun. 04			jeu. 04	BC 4 - BC5	sam. 04		mar. 04		jeu. 04	BC 1	dim. 04						
mar. 05			ven. 05		dim. 05		mer. 05		ven. 05		lun. 05						
mer. 06			sam. 06		lun. 06		jeu. 06		sam. 06		mar. 06						
jeu. 07			dim. 07		mar. 07		ven. 07		dim. 07		mer. 07						
ven. 08			lun. 08		mer. 08	FÉRIÉ	sam. 08		lun. 08		jeu. 08						
sam. 09			mar. 09		jeu. 09	FÉRIÉ	dim. 09		mar. 09		ven. 09						
dim. 10			mer. 10		ven. 10		lun. 10	BC2	mer. 10		sam. 10						
lun. 11	BC 1	7	jeu. 11		sam. 11		mar. 11	BC3	jeu. 11		dim. 11						
mar. 12	BC 1	7	ven. 12		dim. 12		mer. 12	MC	ven. 12		lun. 12						
mer. 13	BC 3/BC2	7	sam. 13		lun. 13		jeu. 13	MC	sam. 13	PREPA PHYSIQUE 20 (14+6)	mar. 13						
jeu. 14	MC	7	dim. 14		mar. 14	BC 2	ven. 14		dim. 14		mer. 14						
ven. 15	MC	7	lun. 15	BEACH 27H (21+6)	mer. 15	BC3	sam. 15		lun. 15		jeu. 15						
sam. 16			mar. 16		jeu. 16	BC 3	dim. 16		mar. 16		ven. 16						
dim. 17			ven. 17		mer. 17	MC	lun. 17		mer. 17		sam. 17						
lun. 18	CERTIF GB module 1 Entraîneur des GB 25H (14+117)		jeu. 18		sam. 18	MC	mar. 18		jeu. 18		dim. 18						
mar. 19			ven. 19		dim. 19		mer. 19	PREPA MENTALE 1 20 (14+6)	ven. 19		lun. 19						
mer. 20			sam. 20		lun. 20	FÉRIÉ	jeu. 20		sam. 20		mar. 20						
jeu. 21			dim. 21		mar. 21	CERTIF MODULE 2 GB 1 MANAGER DES GB - 15H00 (10+5)	ven. 21		dim. 21		mer. 21						
ven. 22			lun. 22	MC	mer. 22		sam. 22		lun. 22		jeu. 22						
sam. 23			mar. 23	MC	jeu. 23		dim. 23		mar. 23		ven. 23						
dim. 24			mer. 24	MC	ven. 24		lun. 24		mer. 24		sam. 24						
lun. 25			jeu. 25		sam. 25		mar. 25		jeu. 25		dim. 25						
mar. 26			ven. 26		dim. 26		mer. 26		ven. 26		lun. 26						
mer. 27			sam. 27		lun. 27	CERTIF BC1 - EP2	jeu. 27	CERTIF BC4	sam. 27		mar. 27						
jeu. 28			dim. 28		mar. 28		ven. 28		dim. 28		mer. 28						
ven. 29			lun. 29		mer. 29		sam. 29		lun. 29		jeu. 29						
sam. 30			mar. 30		jeu. 30		dim. 30		mar. 30		ven. 30						
dim. 31					ven. 31						sam. 31						
sept-24			oct-24			nov-24			déc-24			janv-25			févr-25		
dim. 01			mar. 01	CERTIF BC1 - EP1	ven. 01		dim. 01		mer. 01		sam. 01						
lun. 02			mer. 02		sam. 02		lun. 02		jeu. 02		dim. 02						
mar. 03			jeu. 03		dim. 03		mar. 03		ven. 03		lun. 03	S2 BC2-BC3					
mer. 04			ven. 04		lun. 04	BC2	mer. 04		sam. 04		mar. 04	S2 BC2-BC3					
jeu. 05			sam. 05		mar. 05	BC3	jeu. 05	CERTIF BC5	dim. 05		mer. 05						
ven. 06			dim. 06		mer. 06	BC2-3	ven. 06		lun. 06		jeu. 06	S2 BC5 - 6					
sam. 07			lun. 07		jeu. 07	MC APPRENTI	sam. 07		mar. 07	RDV STRUCTURE 3	ven. 07						
dim. 08			mar. 08		ven. 08	MC APPRENTI	dim. 08		mer. 08	RDV STRUCTURE 3	sam. 08						
lun. 09			mer. 09		sam. 09		lun. 09	MC	jeu. 09	RDV STRUCTURE 3	dim. 09						
mar. 10			jeu. 10		dim. 10		mar. 10	MC	ven. 10	RDV STRUCTURE 3	lun. 10	S2 BC2-BC3					
mer. 11			ven. 11		lun. 11		mer. 11		sam. 11	RDV STRUCTURE 3	mar. 11	S2 BC2-BC3					
jeu. 12			sam. 12		mar. 12	ECOLE D'ARBITRAGE 15 (10+5)	jeu. 12		dim. 12		mer. 12	S2 BC2-BC3					
ven. 13			dim. 13		mer. 13		ven. 13		lun. 13	MC	jeu. 13	S2 BC2-BC3					
sam. 14			lun. 14	BC2	jeu. 14		sam. 14		mar. 14	MC	ven. 14	S2 BC2-BC3					
dim. 15			mar. 15	BC3	ven. 15		dim. 15		mer. 15	MC	sam. 15						
lun. 16	BC 4 - BC5	7	mer. 16	MC	sam. 16		lun. 16	RDV STRUCTURE 3	jeu. 16		dim. 16						
mar. 17	BC 4 - BC5	7	jeu. 17	MC	dim. 17		mar. 17	RDV STRUCTURE 3	ven. 17		lun. 17						
mer. 18	BC 4 - BC5	7	ven. 18	MC	lun. 18	CERTIF BC 2 BC3	mer. 18	RDV STRUCTURE 3	sam. 18		mar. 18						
jeu. 19	MC	7	sam. 19		mar. 19	CERTIF BC 2 BC3	jeu. 19	RDV STRUCTURE 3	dim. 19		mer. 19						
ven. 20	MC	7	dim. 20		mer. 20	CERTIF BC 2 BC3	ven. 20	RDV STRUCTURE 3	lun. 20	S2 BC 1 - EP1	jeu. 20						
sam. 21			lun. 21	ANIM DE FORMATION 27 (16+11)	jeu. 21	CERTIF BC 2 BC3	sam. 21		mar. 21	S2 BC 1 - EP2	ven. 21						
dim. 22			mar. 22		ven. 22	CERTIF BC 2 BC3	dim. 22		mer. 22		sam. 22						
lun. 23	DEVELOPPER SON AVENIR PRO 20 (14+6)		mer. 23		sam. 23		lun. 23		jeu. 23	PREPA MENTALE 2 14+6	dim. 23						
mar. 24			jeu. 24		dim. 24		mar. 24		ven. 24		lun. 24						
mer. 25			ven. 25		lun. 25	CERTIF BC 2 BC3	mer. 25		sam. 25		mar. 25						
jeu. 26			sam. 26		mar. 26	CERTIF BC 2 BC3	jeu. 26	MAITRE APP 11 (0+11)	dim. 26		mer. 26						
ven. 27			dim. 27		mer. 27	CERTIF BC 2 BC3	ven. 27		lun. 27	S2 BC2-BC3	jeu. 27						
sam. 28			lun. 28		jeu. 28	CERTIF BC 2 BC3	sam. 28		mar. 28	S2 BC2-BC3	ven. 28						
dim. 29			mar. 29		ven. 29		dim. 29		mer. 29	S2 BC2-BC3							
lun. 30			mer. 30		sam. 30		lun. 30		jeu. 30	S2 BC2-BC3							
			jeu. 31				mar. 31		ven. 31	S2 BC2-BC3							

Equipe pédagogique :

Coordonnateur de formation : Pierre-Yves BOUSSUGE

Formateurs : Bruno GEOFFRAY, Benoît LARUE, Romain BOYER, Lucas PASSEMARD , Chloé MASSERON, Boris THIEBAULT, Marion ZACCHARIE, Jacques SANTIN

Intervenants spécialisés dans l'encadrement du handball de performance, dans la coordination d'un projet technique sportif et/ou technique et dans le développement du modèle économique d'une structure du handball.

TARIFS :

- Parcours **en apprentissage** : frais pédagogique entièrement pris en charge par l'OPCO (AFDAS) ; frais annexe (restauration, hébergement et déplacement) pris en charge partiellement et sur certaines conditions par l'OPCO.
- Parcours **hors apprentissage** : Pour les stagiaires salariés, les frais pédagogiques sont de 6630 € (422 heures * 15 €) + (x heures * 15€ de modules complémentaires choisis) + les frais annexes (restauration et déplacement) ;

EFFECTIFS : de 8 à 16 stagiaires maximum sur l'ensemble du territoire AURA.

INSCRIPTIONS :

Période d'inscription: Jusqu'au 13 juin 202 pour une convocation aux tests de sélection Mardi 27 juin 2023
<https://aura-handball.fr/institut-formation-emploi/titres-finalite-professionnelle>

RENSEIGNEMENTS :

Pierre-Yves BOUSSUGE : responsable pédagogique
Mel : 5100000.pyboussuge@ffhandball.net - Tél. +33(0)6.33.27.36.29

Philippe SOUPIROT : responsable administratif et financier
Mel : 5100000.psoupirot@ffhandball.net - Tél. +33(0)6.22.33.25.76